

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle des BOE - Bénéficiaires de l'obligation d'emploi – Electricien-ne courants fort ou faible, BAP G

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements d'adjoints de recherche et formation réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle des BOE – Electricien-ne courants fort ou faible, BAP G, organisé par l'Université Clermont Auvergne est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur LANUS Laurent, Technicien de recherche et de formation classe supérieure, Université Clermont Auvergne

Madame BEX Aline, Technicienne de recherche et de formation classe exceptionnelle, Université Clermont Auvergne

Madame CARNAL Megan, Ingénieure d'études classe normale, Université Clermont Auvergne

Madame BLONDEAUX Odile, Attachée de l'administration de l'Etat, Rectorat de Clermont-Ferrand.

Article 2 : Le Président de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 mai 2024

Le Directeur Général des Services

Françoise PAGUIS

